

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 juin 2020

DÉSHÉRENCE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE - (N° 2782)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS14

présenté par
M. Labaronne, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« site Info Retraite »,

les mots :

« service en ligne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.